



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 MAI 2022 À 18H00,**

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	Départ après la 1 ^{ère} délibération
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENCHNEIDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	Pouvoir de Daniel CLERC
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 1 ^{ère} délibération
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX	Directeur de cabinet
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVASSIERE	Directeur général adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du Pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 avril 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 7 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents et 29 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2022
Exécutoire le : 04 MAI 2022
Affichée le : 04 MAI 2022
Visée le : 04 MAI 2022

MARCHES PUBLICS

Marché n°2020-22 : Travaux de desserte en assainissement collectif des hameaux de Viuz et Chevigneux sur la commune de Chindrieux - Avenant n°3

Monsieur le Président rappelle le projet de travaux de desserte en assainissement collectif des hameaux de Viuz et Chevigneux sur la commune de Chindrieux. Dans le cadre du Schéma Directeur, la mise à jour du Zonage d'Assainissement du secteur de Chautagne a en effet exposé l'opportunité de créer un réseau de collecte sur une partie de la commune de Chindrieux.

Les eaux usées des hameaux de Viuz et de Chevigneux seront ainsi collectées gravitairement, puis refoulées vers le réseau existant de la commune voisine de Ruffieux, dans le secteur du cimetière. Ces travaux consistent donc en la desserte en eaux usées des habitations (avec des canalisations de branchement Ø 160 mm et les boîtes de branchements associées), la pose d'une canalisation gravitaire en GRES sur une longueur de 2 300 m, d'un poste de relevage et d'une canalisation de refoulement de 950 m, qui sera raccordée sur le réseau d'eaux usées existant de Ruffieux.

La tranche ferme a été notifiée le 19 novembre 2020 au groupement SASSI BTP (mandataire), FONTAINE TP (cotraitant), SAS DUMAS TP (cotraitant) et SAUR SAS (cotraitant) pour un montant de 602 493.30 € HT.

La tranche conditionnelle a été notifiée le 22 mars 2021 au groupement SASSI BTP (mandataire), FONTAINE TP (cotraitant), SAS DUMAS TP (cotraitant) et SAUR SAS (cotraitant) un montant de 367 052.00 € HT.

Le montant total du marché notifié est de 969 545.30 € HT.

Pour rappel deux avenants, n° 1 et n° 2, de répartition financière ont été présentés afin de répondre à une demande de la trésorerie et permettre de procéder au paiement des entreprises. Ces avenants n'ont eu aucune incidence financière.

Après plusieurs modifications et adaptations techniques en cours de chantier, les principales modifications sur la tranche ferme (TF) et la tranche conditionnelle (TC) sont :

- TC : La création d'un mur de soutènement chemin du Frenallet sur 25 m de longueur et 2.50 m de hauteur pour le passage de la canalisation d'eaux usées dans la voirie communale,
- TF : La modification du type de Poste de Relevage pour une optimisation au niveau de l'exploitation (d'un poste de relevage traditionnel à un poste de relevage avec pompage en ligne),
- TF : La modification du point de raccordement de la canalisation de refoulement due au changement de type du poste de relevage, augmentant le linéaire, le diamètre du tuyau, et induisant le passage sur la Route Départementale n°56 en direction de Ruffieux,
- TF : Imprévu de chantier nécessitant la mise en sécurité du site : mur lego préventif afin de sécuriser un mur existant pouvant éventuellement se fissurer et tomber durant les travaux,
- TC : Adaptation de chantier nécessitant plus de réfection de voirie : structure existante friable et augmentation de la surface due au changement de tracé de la canalisation de refoulement et de la création du mur de soutènement.

Ces modifications induisent l'utilisation de prix nouveaux.

Le montant des travaux modificatifs en moins-value est de - 212 733.45 € H.T.

Le montant des travaux modificatifs en plus-value est de + 323 812.05 € H.T.
Le montant global des travaux modificatifs est de + 111 078.60 € HT soit +11.46%.
Le nouveau montant du marché s'élevé donc à 1 080 623.90 € HT.

	Marché initial (H.T)	Marché après Avenant n° 3 (H.T)	Plus-Value Avenant n° 3 (H.T)
Tranche Ferme	602 493.30	623 994.61	+ 21 501.31
Tranche Conditionnelle	367 052.00	456 629.29	+ 89 577.29
TOTAL	969 545.30	1 080 623.90	+ 111 078.60

La Commission des procédures adaptées du 5 avril 2022 a émis un avis favorable à la passation de cet Avenant n° 3.

Les crédits sont ouverts sur l'opération n° 282 pour l'année 2022.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant précité et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 3 mai 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 33 |
| - Présents : 25 |
| - Présents et représentés : 27 |
| - Votants : 27 |
| - Pour : 27 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Grand Lac - Communauté d'Agglomération

Grand Lac, 1500 Boulevard Lepic, BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS
Représentée par Monsieur Renaud BERETTI, Président de Grand Lac
04 79 35 00 51
contact@grand-lac.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Groupeement Solidaire d'Entreprises SASSI BTP (Mandataire) / SAUR / FONTAINE TP / DUMAS TP

SASSI BTP, 801 Rue Archimède, ZA de l'Albanne – 73 490 LA RAVOIRE
Représenté par Monsieur Ghislain DREVET, Chef de Secteur de SASSI BTP
04 79 25 10 25
sassibtp@eurovia.com
SIRET 327 298 535 00078

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché Public de Travaux N°20-22 – Procédure Adaptée

TRAVAUX DE DESSERTE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES HAMEAUX DE VIUZ ET CHEVIGNEUX
SUR LA COMMUNE DE CHINDRIEUX

Tranche ferme (Viuz) :

- Création d'un réseau d'assainissement des eaux usées (gravitaire + refoulement)
- Création d'un poste de relevage des eaux usées

Tranche Conditionnelle (Chevigneux) :

- Création d'un réseau d'assainissement des eaux usées gravitaire

D - Acte d'engagement Tranche Ferme (Viuz).

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **19 novembre 2020**
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **5,5 mois**
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : **20 %**
 - Montant HT : **602 493,30 €**
 - Montant TTC : **722 991,96 €**

E - Acte d'engagement Tranche Conditionnelle (Chevigneux).

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **22 mars 2021**
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **5 mois**
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : **20 %**
 - Montant HT : **367 052,00 €**
 - Montant TTC : **440 462,40 €**

F - Répartition financière.

A la suite de l'Avenant n°1 et n°2, la répartition financière initiale du présent marché est la suivante :

TRANCHE FERME (VIUZ)	
SASSI BTP (mandataire)	330 864,65 € HT
SAUR (cotraitant)	78 055,69 € HT
FONTAINE TP (cotraitant)	89 158,06 € HT
DUMAS TP (cotraitant)	104 414,90 € HT
TOTAL	602 493,30 € HT
TRANCHE CONDITIONNELLE (CHEVIGNEUX)	
SASSI BTP (mandataire)	41 146,95 € HT
SAUR (cotraitant)	0,00 € HT
FONTAINE TP (cotraitant)	100 428,50 € HT
DUMAS TP (cotraitant)	225 476,55 € HT
TOTAL	367 052,00 € HT

G - Objet de l'avenant Tranche Ferme (Viuz).

■ Principales modifications introduites par le présent avenant :

- Optimisation de tranchées par les entreprises : réduction de largeur et de quantité matériaux (moins-value) ;
- Demande du MOA de ne pas réaliser le renouvellement des réseaux AEP (moins-value) ;
- Demande du MOA de modifier le type de regard pour les particuliers : carré béton (plus-value) -> PN03 ;
- Demande du MOA de modifier le type de poste : pompage en ligne (plus-value) -> PN08, 10, 11, 12 et 13 ;
- Demande du MOA de nouvelle fourniture -> PN07 et 09 ;
- Demande du MOA de changement de tampon rectangulaire -> PN16 ;
- Nouveau tracé du refoulement sur RD induit par le type de poste (plus-value) ;
- Nouveau DN de refoulement induit par le nouveau tracé sur RD (plus-value) -> PN01 et 02 ;
- Alternat de circulation induit par le nouveau tracé sur RD (plus-value) ;
- Imprévu de chantier nécessitant la mise en sécurité du site : mur lego préventif (plus-value) -> PN14.

Ces modifications induisent l'utilisation des prix nouveaux ci-dessous :

REF	DESCRIPTIF	U	PRIX HT	QUANTITE	TOTAL
PN01	CANALISATION PEHD PRESSION ASSAINISSEMENT ELECTROSOUDABLE DN110 EXT. PN10	ML	25,70 €	890	22 873,00 €
PN02	PIECES SPE. POUR CANALISATION PEHD PRESSION ASSAINISSEMENT ELECTROSOUDABLE DN110 EXT. PN10	ML	29,40 €	90	2 646,00 €
PN03	REGARD BETON 40x40 ET TAMPON FONTE 50X50	U	171,00 €	30	5 130,00 €
PN07	CULOTTE DE BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT DN200/160 GRES	U	300,00 €	4	1 200,00 €
PN08	CUVE POMPAGE EN LIGNE TOUT EQUIPEE DN2000	FFT	82 750,00 €	1	82 750,00 €
PN09	TAMPON CUVE POMPAGE - CLASSE D400 OUVERTURE UTILE DN2000 A DOUBLE BATTANT MAINTENU	U	8 850,00 €	1	8 850,00 €
PN10	MANCHON ADAPTATEUR RESEAU GRES / CUVE POMPAGE	U	250,00 €	1	250,00 €
PN11	MASSIF BETON CANALISATON DE REFOULEMENT	FFT	800,00 €	1	800,00 €
PN12	BOUCHE A CLE	U	110,00 €	1	110,00 €
PN13	ALLONGE TELESCOPIQUE DE MANŒUVRE	U	58,00 €	1	58,00 €
PN14	MUR LEGO DE PROTECTION	U	6 621,86 €	1	6 621,86 €
PN16	CHANGEMENT DU TAMPON RECTANGULAIRE SUR OUVRAGE EXISTANTE	U	375,00 €	1	375,00 €

Ces modifications induisent les plus-values et moins-values ci-dessous :

- Montant des travaux modificatifs en moins-value HT : - **166 633,80 €**
- Montant des travaux modificatifs en plus-value HT : + **188 135,11 €**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **21 501,31 €**
- Montant TTC : **25 801,57 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **3,57 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **623 994,61 €**
- Montant TTC : **748 793,53 €**

H - Objet de l'avenant Tranche Conditionnelle (Chevigneux).

■ Principales modifications introduites par le présent avenant :

- Optimisation de tranchées par les entreprises : réduction de largeur et de quantité matériaux (moins-value) ;
- Optimisation de travaux par les entreprises : réduction quantitative des enrobés à froid (moins-value) ;
- Demande du MOA de modifier le type de regard pour les particuliers : carré béton (plus-value) -> PN03 ;
- Demande du MOA de raccorder deux riverains supplémentaires : réseau plus long (plus-value) ;
- Demande du MOA de raccorder temporairement un particulier : pose d'un réseau aérien (plus-value) PN20 ;
- Demande du MOA de poser un drain chez un particulier (plus-value) -> PN19 ;
- Demande du MOA de créer un mur de soutènement de voirie communale (plus-value) -> PN17, 23 et 24 ;
- Demande du MOA de réaliser des sondages au pénétromètre dynamique (plus-value) -> PN15 ;
- Renouvellement d'un réseau AEP induit par le mur de soutènement (plus-value) -> PN18 et 21 ;
- Adaptation de chantier nécessitant plus de réseau : branchement d'un riverain plus lointain (plus-value) ;
- Adaptation de chantier nécessitant plus de réfection de voirie : structure existante friable (plus-value).

Ces modifications induisent l'utilisation des prix nouveaux ci-dessous :

REF	DESCRIPTIF	U	PRIX HT	QUANTITE	TOTAL
PN03	REGARD BETON 40x40 ET TAMPON FONTE 50X50	U	171,00 €	16	2 736,00 €
PN15	PENETROMETRE DYNAMIQUE	U	371,50 €	4	1 486,00 €
PN17	MUR DE SOUTÈNEMENT	U	51 565,00 €	1	51 565,00 €
PN18	RESEAU EAU POTABLE SUR CHEMIN DU FRENALLET	U	3 351,50 €	1	3 351,50 €
PN19	POSE DRAIN ET MISE AU PROPRE PATEFORME	FRT	1 850,00 €	1	1 850,00 €
PN20	DRAIN AERIEN EAUX USEES CHEMIN DU ROCHERAY	FRT	939,15 €	1	939,15 €
PN21	SAUTERELLE AEP CH. DU FRENALLET	FRT	868,40 €	1	868,40 €
PN23	FOURNITURE ET POSE DE GRILLE EAUX PLUVIALES	FRT	1 963,75 €	1	1 963,75 €
PN24	ADAPTATION MUR D'ENROCHEMENT	FRT	12 579,25 €	1	12 579,25 €

Ces modifications induisent les plus-values et moins-values ci-dessous :

- Montant des travaux modificatifs en moins-value HT : - **46 099,65 €**
- Montant des travaux modificatifs en plus-value HT : + **135 676,94 €**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **89 577,29 €**
- Montant TTC : **107 492,75 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **24,40 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **456 629,29 €**
- Montant TTC : **547 955,15 €**

I - Incidence totale de l'avenant pour les deux Tranches.

■ Plus-values et moins-values totales :

Les modifications des deux tranches induisent les plus-values et moins-values totales ci-dessous :

- Montant des travaux modificatifs en moins-value HT : - **212 733,45 €**
- Montant des travaux modificatifs en plus-value HT : + **323 812,05 €**

■ Incidence financière totale de l'avenant :

Montant total de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **111 078,60 €**
- Montant TTC : **133 294,32 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **11,46 %**

Nouveau montant total du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **1 080 623,90 €**
- Montant TTC : **1 296 748,68 €**

■ Différence totale avant après avenant :

	Marché initial (HT)	Marché avec avenant N°3 (HT)
Tranche Ferme	602 493,30 €	623 994,61 €
Tranche Conditionnelle	367 052,00 €	456 629,29 €
TOTAL	969 545,30 €	1 080 623,90 €

J - Nouvelle répartition financière.

A la suite du présent Avenant n°3, la nouvelle répartition financière du présent marché est la suivante :

TRANCHE FERME (VIUZ)	
SASSI BTP (mandataire)	330 864,65 € HT
SAUR (cotraitant)	99 557,00 € HT
FONTAINE TP (cotraitant)	89 158,06 € HT
DUMAS TP (cotraitant)	104 414,90 € HT
TOTAL	623 994,61 € HT
TRANCHE CONDITIONNELLE (CHEVIGNEUX)	
SASSI BTP (mandataire)	96 990,80 € HT
SAUR (cotraitant)	0,00 € HT
FONTAINE TP (cotraitant)	101 228,73 € HT
DUMAS TP (cotraitant)	258 409,76 € HT
TOTAL	456 629,29 € HT

K - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

L - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

M - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Annexe 1 :

Tableau de Projet de Décompte Global Définitif de la Tranche ferme (Viuz)

Annexe 2 :

Tableau de Projet de Décompte Global Définitif de la Tranche Conditionnelle (Chevigneux)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché 2020-22 : Travaux de desserte en assainissement collectif des hameaux de Viuz et Chevigneux sur la commune de Chindrieux - Avenant 3

Date de transmission de l'acte : 04/05/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 04/05/2022

Numéro de l'acte : d4140 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220503-d4140-DE

Date de décision : 03/05/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA